

Règlement du Championnat de Lorraine MOTO-CROSS

Article 1 DEFINITIONS

La ligue motocycliste de lorraine organise en 2008 plusieurs championnats et challenges de motocross.

Un championnat MX1 NCA + non qualifiés du MX2 à chaque épreuve

Un championnat MX2 NCA avec qualification chrono

Un challenge GENTLEMAN réservé aux plus de 38 ans.

Un challenge NEO EXCELLENCE.

Un championnat CADETS

Un championnat MINIMES

Des courses REGIONALES loisir (NCB) OPEN

Des démonstrations éducatives 50 ,65 ET 85 cc.

L'épreuve nocturne de SAINT MIHIEL compte pour les dits championnats.

Chaque club organisateur organisant une épreuve de moto-cross sera tenu de programmer une manche de chacun de ces championnats, une coupe des régions ou une épreuve inter-ligue. Seuls les organisateurs de championnat du monde ou d'Europe pourront bénéficier d'une dérogation.

Article 2 OBLIGATIONS DES PILOTES

2/1 Chaque pilote devra joindre un chèque de 8 euros à sa demande de licence, somme correspondant aux frais de dossier. Ce chèque sera établi à l'ordre de la ligue motocycliste de lorraine.

Les divers championnats de lorraine sont ouverts aux licenciés d'un club lorrain qui en feront la demande écrite auprès de la ligue. Les demandes de numéros devront se faire impérativement par écrit auprès des délégués :

MX1, MX2, COURSES REGIONALES LOISIRS, CADETS MINIMES

Mr CASSIN JEROME 18 rue du Bois Salmon 55130 GONDRECOURT LE CHATEAU 03 29 89 60 63

KIDS : Mr SANZEY Laurent 16. Rue du Parc 55320 SOMMEDIEU 06.21.76.51.28

Les numéros seront attribués par les délégués

Les pilotes des ligues extérieures pourront être invités par les clubs organisateurs sans pour autant prétendre à l'attribution de points comptant pour les dits championnats de lorraine. Ces pilotes seront classés pour l'épreuve du jour et pourront prétendre aux récompenses prévues par l'organisateur.

A noter que les pilotes de la Ligue d'Alsace compteront pour leur championnat respectif, ceci dans les épreuves mentionnées ci après dans le calendrier 2008. Le championnat Alsace Lorraine étant un championnat à part entière.

2/2 Les pilotes devront envoyer leurs demandes d'engagement au moins 2 semaines avant chaque épreuve directement au club organisateur.

(les bulletins d'engagement seront disponibles sur le site Internet de la Ligue : <http://www.liguemotocyclistedelorraine.org/>)

DROITS D'ENGAGEMENTS : KIDS 11

CADETS MINIMES 18

COURSES REGIONALES LOISIRS 18

MX1 18

MX2 18

Chaque club organisateur aura la possibilité de doubler les droits d'inscription pour les bulletins d'engagement arrivant moins de 2 semaines avant une épreuve.

2/3

Il est rappelé que tout pilote peut être retenu pour participer à une coupe des régions, coupe de l'est ou championnat inter-ligue. Les pilotes retenus se feront un devoir d'honorer leur sélection. La commission de motocross se réserve le droit de prendre des sanctions en cas de non participation sans motif valable d'un pilote retenu à l'une de ces épreuves.

ARTICLE 3 DEROULEMENT DES EPREUVES

3/1 Tous les pilotes devront se présenter à l'heure fixée par l'organisateur et se soumettre au règlement particulier de l'épreuve. Avant les essais, chaque pilote devra se soumettre à la vérification de sa licence de l'année en cours, de son permis, guidon ou CASM. Il devra présenter sa fiche médico-sportive si elle lui est demandée par le médecin de l'épreuve. La ligue de lorraine se réserve le droit de faire procéder à des contrôles anti-dopage sur ses épreuves ou sur des terrains d'entraînement. De même que le médecin officiant sur une épreuve pourra faire effectuer des recherches en toxicologie à la suite d'un accident survenu mettant en cause un pilote blessé ou un comportement suspect.

3/2 Un contrôle technique sera effectué lors de la première épreuve, pour les suivantes, un contrôleur sera désigné par la commission de moto-cross. Il sera présent tout au long de l'épreuve et aura le pouvoir de refuser une machine au départ en cas de non conformité de celle-ci. Le commissaire technique aura tout pouvoir pour statuer en cas de réclamation. Le pilote sera responsable de sa machine et de son équipement pour la totalité des épreuves.

Des contrôles de cylindrée pourront être effectués de manière inopinée. Le pilote devra présenter toutes ses machines et se soumettre au démontage de celles-ci. Tout contrevenant se verra exclure du championnat pour la saison.

Lors du contrôle technique, les motos ne devront pas dépasser 94 décibels. Il existe des réducteurs de bruit d'un coût raisonnable

3/3 COULEURS DE PLAQUE

MX2 : Plaques noires, numéros blancs

MX1 : Plaques blanches, numéros noirs

Cadets minimes : Plaques blanches, numéros noirs

Educatifs : Plaques bleues, numéros blancs

Les numéros devront être clairs et précis, conformes aux normes FIM. Ils devront être apposés sur le casque côté pointage et feront l'objet d'une vérification de la part des délégués et du contrôleur technique.

Les pilotes devront impérativement porter leur numéro dans le dos.

3/4 ESSAIS

Hormis pour les organisateurs de Championnat de France, une séance d'essais de 15 mns libres sera programmée pour chaque catégorie, une séance d'essais chronos séparée d'au moins 45 mns pour chaque catégorie (sauf éducatifs)

Entrée en grille procédure de départ :

Les pilotes devront se présenter au pré-parc avec leur transpondeur et à visage découvert, ceci 10 mns au moins avant chaque départ, moteur arrêté. Le délégué pourra renvoyer les retardataires.

ENTREE SUR LA GRILLE

Selon les résultats des essais chronométrés du jour, les non qualifiés MX2 rentreront après les MX1

3/5 DUREE DES MANCHES

KIDS 3 X 8 MNS + 1T

CADETS MINIMES : 2 X 15 MNS + 1T

REGIONAL : 2 X 15 MNS + 1T

MX2 ET MX1 : 2 X 20 MNS + 1T

3/6 CLASSEMENTS DES EPREUVES

Les pilotes hors ligue pourront prétendre aux récompenses et au classement journalier, mais pas aux points attribués pour le championnat de Lorraine. Pour être classé, un pilote devra avoir parcouru 50 % de la distance du premier de la manche. Chaque manche est considérée comme indépendante donnant droit à l'attribution des points suivants :

3 / 7 Les pilotes qualifiés pour la phase finale d'un championnat de France, coupe de l'est , interligue , coupe des régions dans un délai de 24 heures avant ou après une épreuve de championnat de Lorraine verront doubler les points qu'ils auront obtenus dans l'épreuve suivante du championnat de Lorraine, ceci manche par manche. Si la finale du championnat de Lorraine tombe 24 heures avant ou après une épreuve pré-citée, les points doublés seront ceux de l'épreuve de championnat de ligue précédente. Il n'y aura pas d'épreuve de championnat de ligue CADETS MINIMES, le jour d'un inter-ligue de la dite catégorie.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
25	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

3/8 RECLAMATIONS

En fonction du règlement fédéral.

4/9 DISPOSITIONS DIVERSES

Tout comportement incorrect d'un pilote envers un officiel sera sanctionné.

Aucune aide extérieure ne pourra être apportée aux pilotes durant les épreuves, y compris les aides par radio, talki walki, portables etc.... sous peine d'exclusion.

Seuls les services de secours sont habilités à intervenir en cas d'accident corporel.

En cas de panne mécanique, un pilote ne pourra changer de machine qu'après en avoir demandé l'autorisation au commissaire technique en fonction, et avoir fait contrôler sa nouvelle machine.

Durant les épreuves, les panneauteurs en possession d'une licence devront rester dans la zone qui leur aura été attribuée.

Personne ne sera autorisé à panneauter en dehors de cette zone. Chaque pilote est responsable de ses accompagnateurs, le non respect de la zone panneautage entraînera la mise hors course du pilote en cas de récidive.

**TOUT VEHICULE A MOTEUR SERA INTERDIT DANS L ENCEINTE DE LA MANIFESTATION
TOUS LES ANIMAUX DEVRONT ETRE TENUS EN LAISSE, SOUS PEINE D EXCLUSION DU PILOTE
RESPONSABLE LE NON RESPECT DES DRAPEAUX SERA SANCTIONNE PAR LA LIGUE PAR UNE
SANCTION POUVANT ALLER DE 3 MOIS A L EXCLUSION DU CHAMPIONNAT**

ARTICLE 4 CIRCUITS

Les circuits ne devront pas subir de modification à la suite de leur homologation, pour cela, le président de la commission ou une personne désignée par celui-ci effectuera une visite trois semaines avant l'épreuve. Si besoin était, un cahier des charges serait établi et signé par le président du club en question afin de procéder aux modifications nécessaires. Si les modifications demandées n'étaient pas effectuées, le directeur de course pourrait procéder à l'annulation de l'épreuve. Le club organisateur devant prévoir un engin capable de procéder à la modification et à la réfection du circuit en cas de besoin le jour de l'épreuve.

ARTICLE 5 OBLIGATION DES ORGANISATEURS

Le club organisateur devra prévoir :

Un parc coureurs, vaste propre accessible avec eau potable

Une sonorisation efficace

Un parc fermé numéroté

Un panneau suffisamment grand pour afficher les résultats et les classements provisoires des championnats

Une personne pour afficher les résultats, et une personne pour assister le chronométrage.

Un arrosage suffisant permettant de détremper le parcours en cas de sécheresse, ceci, plusieurs jours avant la manifestation.

En cas d'arrosage ayant lieu le jour même de la manifestation, celui ci devra être effectué en accord avec les délégués et le directeur de course.

L'organisateur devra prévoir 45min entre chaque manche d'une même catégorie. Le club organisateur devra faire parvenir les règlements, horaires et laisser passer aux officiels, pilotes et délégués en temps voulu.

L'organisateur devra récompenser :

Les kids B (50 cc) ayant participé à la démonstration.

Les 3 premiers kids 65 de l'évaluation du jour

Les 3 premiers kids 85 de l'évaluation du jour

Les 3 premiers minimes

Les 3 premiers cadets

Les 3 premiers scratch de régionaux

Les 3 premiers MX2

Les 3 premiers MX1 + non qualifiés du MX2 au scratch

Pour les épreuves situées dans un rayon de 50 Kms, un intervalle de 5 semaines sera prévu. La priorité des dates sera réservée aux clubs organisant depuis le plus longtemps, ainsi qu'aux clubs dont la date d'organisation leur est imposée par la FFM.

Les clubs devront respecter le cahier des charges correspondant au chronométrage.

Les clubs devront faire parvenir au chronométreur et au délégué la liste des engagés le mercredi précédant l'épreuve.

Le règlement de l'épreuve devra être conforme au règlement FFM annexe D de la commission de motocross nationale.

Chaque club organisateur devra verser un chèque de 75 euros correspondant aux droits d'organisation à l'ordre de la ligue et un chèque de 38 euros en cas de deuxième manifestation de la même discipline.

Le club organisateur devra recevoir les officiels et commissaires de façon décente ; il devra leur verser un défraiement de 0,15 euros par km, et un forfait de 15 euros pour la durée de l'épreuve et ce, à titre individuel

Le club devra prévoir l'hébergement des commissaires si l'épreuve se déroule sur plusieurs jours.

Chaque commissaire devra recevoir en outre trois boissons non alcoolisées et deux sandwichs en plus de son repas de midi. L'organisateur devra se soumettre aux décisions du jury dans le cas où la sécurité du public ou des pilotes serait menacée. L'organisateur devra verser un chèque de caution de 305 euros pour faire respecter cet article.

ARTICLE 6 FONCTIONS ET POUVOIRS DES DELEGUES

Les délégués, le président de la commission ainsi que le contrôleur technique auront accès à toutes les enceintes de la manifestation, conformément à la réglementation fédérale.

Le délégué devra envoyer le classement provisoire des divers championnats une semaine avant l'épreuve.

Le délégué sera tenu d'envoyer son rapport au président de la commission de moto-cross son rapport dans les 5 jours suivant l'épreuve.

ARTICLE 7 RECOMPENSES ANNUELLES

La ligue remettra un diplôme et une coupe aux champions MX1/MX2, Néo excellence, Gentleman, Cadets, Minimes, aux vainqueurs des catégories kids 65 et 85 .Elle remettra également une coupe aux 2eme et 3eme de chaque catégorie.

ARTICLES 8 DELEGUES

MX1 et MX2 :

CASSIN JEROME 18 rue du Bois Salmon 55130 GONDRECOURT 03.29.89.60.63

CADET MINIME KIDS

SANZEY LAURENT 16. Rue du Parc 55320 SOMMEDIEU 06.21.76.51.28